

POINT DE VUE

par Wolimata Thiaw

Présidente du Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de l'Environnement
Conseil municipal de Popenguine, Sénégal

Soucieuse de l'environnement, j'ai participé à la création du Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature, pour essayer de préserver et de régénérer une réserve naturelle. La lutte pour la conservation de la biodiversité m'a progressivement amené à prendre conscience des risques que pouvaient engendrer les OGM.

J'ai alors organisé un atelier pour les femmes rurales de Popenguine et, plus largement, la société civile sénégalaise afin de sensibiliser les gens aux enjeux des OGM. Il est extrêmement difficile de faire comprendre des notions comme la transgénèse aux paysans sénégalais qui n'ont pas fait d'étude, cependant, la démarche est importante, primordiale. Le danger immédiat que nous dénonçons est la privatisation du vivant, le fait que les agriculteurs vont perdre le droit de replanter leur semence... Cela signifie en clair l'avancée de la pauvreté et la perte de la liberté. Sans liberté, nous ne sommes plus rien. Or, les promoteurs de biotechnologies annoncent partout que les OGM vont aider à lutter contre la faim dans le monde. Par ailleurs, il semblerait qu'il ne soit pas clairement prouvé que les OGM soient sains du point de vue de la santé humaine.

Les gens veulent savoir et s'informer sur les enjeux des OGM, comprendre ce qui les attend et comment ils vont pouvoir lutter contre la dissémination des OGM dans l'environnement. La difficulté, c'est de faire un programme commun d'information. J'ai pris conscience de l'ampleur de la tâche. Si j'ai envie de sensibiliser les gens, je ne peux le faire seule : j'ai besoin d'être épaulée par des ONG, des personnes ressources, etc... Certes, l'information en Afrique commence à circuler au niveau des responsables politiques. Par exemple, ces derniers sont invités à participer à des rencontres du Programme des Nations Unies pour l'Environnement... Mais le plus important maintenant c'est d'impliquer les organisations de base. Si l'information reste en haut, cela ne sert à rien. Le thème de l'atelier de Dakar organisé par le PNUE/FEM était "gestion des risques et participation du public". Comment le public pourrait s'impliquer s'il ne maîtrise rien de la problématique des OGM. Il faut absolument mettre à sa disposition des documents pédagogiques illustrés et écrits en langue nationale. Sans cela, on passera à côté de notre objectif.

Législations

SENEGAL - L'enquête réalisée par le Ministère de l'environnement auprès de responsables d'ONG, de centres de recherche et de l'administration, a démontré que très peu de personnes (24 %) avaient quelques notions sur les OGM.

Où la trouver ?

CAMEROUN - Ce pays, qui a bénéficié, en 2001 - 2002, du soutien du PNUE, a élaboré un premier cadre juridique sur la biosécurité.

MALAWI - Ce pays d'Afrique australe connaît actuellement une rupture de stock sur les semences de maïs conventionnelles. Cette situation pourrait obliger les agriculteurs à planter des semences génétiquement modifiées. Le responsable du groupe PTC (revendeur local de semences) explique que son fournisseur, Monsanto, ne peut répondre à ses demandes d'approvisionnement, sans autre explication.

www.nationmalawi.com/articles.asp?articleID=3846

AFRIQUE DU SUD - Le Département de l'Agriculture a refusé de rendre publiques les informations sur les cultures et essais d'OGM en cours. Ce n'est que dans le cadre d'une demande de l'Organisme de Promotion de l'Accès à l'Information qu'il y sera répondu. En effet, le gouvernement considère que l'association Biowatch qui en a fait la demande n'a aucun droit légal de réclamer ces informations qu'il considère comme commerciales et confidentielles.

www.busrep.co.za

BILAN - En Afrique, à l'heure actuelle, seul l'Afrique du Sud a autorisé la mise en culture des plantes transgéniques. Il s'agit de coton Bt, de coton tolérant à un herbicide, de maïs Bt, maïs blanc Bt, soja tolérant à un herbicide.

D'autres pays sont d'ores et déjà engagés dans des programmes d'expérimentations en champ d'OGM : l'Afrique du Sud (maïs tolérant à la sécheresse ou résistant à une maladie, pomme de terre résistante à un virus ou tolérante à la sécheresse), l'Égypte (melon résistant à un virus, pomme de terre résistante à un insecte, courge résistante à un virus, tomate résistante à un virus), Kenya (patate douce résistante à un virus), Maroc (tomate), Ouganda (banane résistante à une maladie ou un insecte), Zimbabwe (coton Bt). De nombreuses autres plantes sont actuellement en train d'être génétiquement modifiées dans des laboratoires africains, comme le sorgho, le mil, le niébé, l'orge, le noog, le tef, le manioc, le tabac. Notons également que la FAO a annoncé la création d'un groupe de travail dont le but est de promouvoir l'amélioration du manioc à l'aide du génie génétique.

Le Botswana, le Cameroun, le Kenya, le Mali, le Mozambique, l'Ouganda et la Tunisie ont ratifié le Protocole de Carthagène. La liste des disponibles sur www.biodiv.org.

Par ailleurs, deux pays ont fait prévaloir le principe de précaution quant à l'importation et la culture des OGM : ainsi le Bénin a voté un moratoire et l'Algérie a promulgué un arrêté du ministère de l'agriculture.

Mise en oeuvre du Protocole de Carthagène

L'atelier organisé par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), qui s'est tenu à Dakar, du 22 au 25 avril 2003, était consacré à l'évaluation et la gestion des risques (article 15 et 16 du Protocole) ainsi qu'à la sensibilisation et la participation du public (article 23 du Protocole). Il a réuni la majorité des pays d'Afrique francophone, impliqués dans "le projet sur le développement des cadres nationaux de biosécurité". Le but de ce projet est d'assister les pays intéressés pour la mise en oeuvre de structures nationales de biosécurité et de les préparer à l'entrée en vigueur du Protocole de Carthagène. Les éléments clés de ce projet, considérés par le PNUE / FEM, sont les outils juridiques, les structures administratives de prise de décision et de participation du public. Cet atelier a permis principalement une mise à niveau de nombreux délégués, y compris les coordonnateurs nationaux, sur les attentes du PNUE / FEM et une diffusion des informations relatives aux procédures exigées pour la bonne marche des projets. Le but était d'organiser le débat entre les différentes délégations. Cependant, il a régné une certaine confusion et grand nombre de délégués sont restés sur leur faim. Tout d'abord l'éternel problème de la langue. La majorité des communications et des informations étaient présentées en anglais, alors que des expertises francophones existent. Par ailleurs, l'organisation des journées était très dirigée et il a été impossible de sortir du cadre qui était fixé. Enfin, il était regrettable d'avoir uniquement pour base de travail le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, alors qu'une loi cadre (loi modèle de l'Organisation de l'Unité Africaine) a été élaborée par une équipe d'experts dirigés par Tewolde Egziaber (Ethiopie), puis discutée et finalisée à Addis-Ababa en mai 2001, par une trentaine de pays d'Afrique parmi lesquels les pays francophones.

www.unep.org

LIRE ET VOIR

BENIN - Un document de synthèse, a été publié à l'issu de l'atelier organisé, en octobre 2003 (cf. Inf'OGM Afrique n°1) : "droit des communautés locales et biosécurité : nouveaux enjeux pour l'agriculture africaine"

GRAIN et l'IUB ont publié, en avril 2003, un autre petit fascicule intitulé "Promouvoir la diversité biologique en agriculture en Afrique de l'Ouest".

Editions Ruisseaux d'Afrique

Téléphone : 38 31 86 ou 94 79 25

ruisseau@nakayo.leland.bj

La brochure "les cultures génétiquement modifiées en Afrique et leurs conséquences pour les petits agriculteurs", s'intéresse à la pression exercée sur l'Afrique pour y introduire les OGM et analyse les conséquences de cette introduction sur les petits producteurs. Pour l'auteur, le génie génétique s'avère être une extension du paradigme de la Révolution verte qui n'a pas pu apporter une solution aux problèmes des petits agriculteurs africains et n'a servi qu'à les exacerber.

GRAIN, devlin KUYEK, août 2002, 25 pages

www.grain.org/fr

Sur le site www.infogm.org, plusieurs articles sur les problématiques africaines, ont été publiés :

- *Qui décide à l'UPOV*, ETC Group, avril 2003

Ce texte évoque comment le gouvernement américain et les multinationales obligent l'UPOV à abandonner la critique sur Terminator.

- *Pourquoi les agriculteurs zambiens ont refusé l'aide alimentaire transgénique ?*, Lovemore Sinwanda, ZNFU, avril 2003.

Ce texte donne un exemple concret de participation du public dans la gestion des risques biotechnologiques.

- *Éléments à considérer dans le cadre de l'aide alimentaire contenant des OGM*, Tewolde Berhan Gebre Egziaber

- *La Loi Modèle de l'OUA sur la sécurité en biotechnologie*

- *Pourquoi l'Afrique devrait adopter la Législation Modèle de l'OUA ?*, Mariam Mayet, avril 2003.

Bulletin de l'association Inf'OGM numéro spécial en direct de Dakar

Directeur de publication : Thierry Raffin

Rédacteur en chef : Christophe Noisette

Comité de rédaction : Bob Brac de la Perrière, Meryem Louanchi, Wolimata Thiaw, Jeanne Zoudjithkpon.

Numéro spécial - Supplément au numéro d'avril 2003

Inf'OGM - 2B, rue Jules Ferry - F-93100 Montreuil

tél : +33 (0)1 48 51 65 40 - fax : +33 (0)1 48 51 95 12

mél : infogm@infogm.org et web : www.infogm.org

Actions citoyennes

SENEGAL - Le Regroupement des Femmes de Popenguine pour la Protection de la Nature a organisé, les 18 et 19 avril 2003, en partenariat avec la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal - par ailleurs, point focal du Protocole de Cartagena - et BEDE, un atelier de formation sur les OGM à destination des organisations paysannes, des ONG et de l'administration. Au final, une déclaration a été adoptée, demandant d'assurer la participation du public dans l'élaboration d'un cadre juridique sur les OGM, d'engager une enquête nationale sur la présence des OGM au Sénégal et d'inciter le gouvernement à voter un moratoire. Une délégation de cinq ONG a été formée pour participer, en tant qu'observateur, à l'atelier du PNUE / FEM.

RFPPN, +221 956 49 51 ou BEDE, bede@globenet.org

En 2000 et 2003, la journée mondiale de la consommation a été consacré aux OGM. Au Sénégal, parmi les 11 associations, 3 sont membres de l'Organisation Internationale des Consommateurs et ont donc participé, à chaque fois, à des rencontres consacrées à cette problématique. La dernière, organisée en mars 2003 à Bamako (Mali), a réuni, en plus des membres de l'OIC, 45 médias africains. Par ailleurs, l'ADEETELS (Association de Défense des Usagers de l'Eau, l'Electricité, des Télécoms et des Services) organise des actions de lobbying auprès des autorités sénégalaises, afin, notamment qu'ils rendent obligatoire l'étiquetage de produits alimentaires importés s'ils contiennent des OGM.

ADEETELS, +221

L'association ENDA Tiers Monde / Pronat (Environnement & Développement du Tiers-Monde / Protection de la Nature) organise, du 15 au 17 mai 2003, à Thiès, un séminaire régional ouest-africain sur l'impact des OGM sur les

petits producteurs. Ce séminaire réunira, principalement, des représentant(e)s paysan(ne)s et quelques ONG en provenance du Burkina Faso, Mali, Niger, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie et Sénégal. Le but est d'abord d'informer, mais plus encore d'élaborer des stratégies au niveau de la sous-région. La présence des quatre ministères sénégalais impliqués dans la gestion OGM ainsi que des parlementaires est également prévue, afin d'améliorer la sensibilisation au niveau politique. Enda Tiers Monde / Pronat a initié depuis 1996 un programme de recherche action sur la biodiversité et les ressources génétiques. Dans ce cadre, une étude a été menée sur le thème "les méthodes et techniques traditionnelles de production, collecte et de conservation de semences des céréales", impliquant le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal.

Enda Tiers Monde, pronat@enda.sn, tél : +221 822 55 65

COTE d'IVOIRE - En 2001, le Centre de Recherche en Ecologie prévoit d'organiser un programme de formation. Novartis avait accepté de co-financer la première édition de cet atelier. Novartis invite alors les responsables de la formation à son siège. M. Soulimane Konaté, chercheur, apprend alors que Novartis demande, en échange de son soutien, que la station participe à des expérimentations de variétés à haut rendement. Il est surpris et explique que son centre est situé dans une réserve naturelle et que toute expérimentation pourrait avoir des répercussions considérables sur un environnement riche en biodiversité. Le CRE demande à Novartis de faire une proposition écrite du projet. Au lieu de cela, Novartis appelle le Président de l'Université d'Abobo Adjamé dont dépend le CRE. Suite à une longue discussion, entre le CRE et le Président de l'Université, ce dernier soutient les chercheurs.

Aide alimentaire et participation du public

ZAMBIE - En marge de l'atelier du PNUE / FEM, la société civile sénégalaise a convié les délégations officielles, les ONG, les organisations paysannes ou de défense des consommateurs ainsi que la presse à écouter le témoignage du conseiller technique du Syndicat national des Agriculteurs Zambiens (Zambia National Farmers Unions - ZNFU), M. Lovemore Sinwanda. Il présentera comment la Zambie a décidé, au terme d'une consultation publique, de refuser l'aide alimentaire composée de maïs transgénique. Lorsque le ZNFU a appris l'arrivée de l'aide alimentaire transgénique en provenance des Etats-Unis, il a aussitôt convoqué des réunions, en mobilisant les universités, les associations de consommateurs et les Eglises, pour évaluer l'impact qu'auraient les OGM sur l'agriculture zambienne. Ceci a conduit le gouvernement à organiser, en août 2002, des débats publics sur cette question. Lors de cette réunion, le ZNFU a précisé que 23 500 tonnes de maïs transgénique non étiquetées, apportées par le Programme Alimentaire Mondial, étaient déjà stockées dans certaines régions, voire distribuées à des agriculteurs incapables d'apprécier le danger que représentent ces OGM. Le gouvernement a alors décidé d'arrêter ces distributions afin de pouvoir évaluer l'innocuité ou non de ces organismes. Le débat national fut aussi l'occasion de pointer l'incapacité qu'a la Zambie de tester ou de gérer les plantes transgéniques. Le ZNFU a aussi précisé que les exportations vers l'Union Européenne risqueraient de chuter avec l'arrivée des OGM. Finalement, l'aide alimentaire transgénique a été définitivement refusée par le gouvernement zambien. La Zambie a clairement montré que la question de l'introduction des OGM qui présentent des risques non connus, ne pouvait être abordée que collectivement. A l'heure actuelle, la plupart des pays africains n'ont aucun cadre juridique pour évaluer les risques des OGM alors que des produits alimentaires issus d'OGM entrent déjà dans ces pays. Concernant la conférence de M. Simwanda, en tant que telle, notons que les coordinateurs de l'atelier s'y sont opposés. Les associations ont malgré tout maintenu cette conférence, qui s'est tenue à l'extérieur de l'hôtel. Etant donné qu'aucune annonce officielle n'a pu être faite, peu de délégations ont pu y participer. Pour GRAIN, cette attitude est d'autant plus scandaleuse que ce témoignage s'inscrit précisément dans la problématique de l'atelier PNUE / FEM.

ecaz@zamnet.zm